

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 5

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme BURGEVIN Vanessa, M. TRIGNOL François, Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel.

Absents / Excusés : Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. GALINAT Arthur, Mme RODRIGUES Marine

Procurations : Mme COUSIN Elisa donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, M. BENOITON Olivier donne pouvoir à M. GENEAU Philippe, M. CHANET Jean-Pierre donne pouvoir à M. DESCAMP Jean-Marie, M. GALINAT Arthur donne pouvoir à Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Vanessa

Délibération n° ~~2024~~-024

Objet : Délibération portant suppression et création d'emplois au tableau des effectifs

Le conseil municipal

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L542-1 et suivants ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu les décrets n° 2016-604 et 2016-596 du 12 mai 2016 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 22/03/2024 ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'Adjoint administratif à 30 heures hebdomadaires au motif : Le poste d'adjoint administratif nécessite un temps de travail de 30 h hebdomadaires
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/04/2024, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Et modifie le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif	1 poste à 30 h	
- adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h	
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique	1 poste à 35 h	
- adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h	
- adjoint technique	1 poste à 13 h	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
-adjoint du patrimoine	1 poste à 4h00	

AR Prefecture

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

024-212400147-20240328-2023024-DE

Reçu le 28/03/2024

DECIDE :

- D'adopter la proposition de Madame le Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/04/2024
- D'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Notifié le 26 / 03 / 2024
Publié le 28 / 03 / 2024

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Valène DUPUY

